



Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire 2017

Le Comité Directeur de l'A.S.C.
Toulouse, le 14/06/2017

1 Présentation de l'AG

- Date / lieu :** 12 juin 2017, en salle L.de Vinci au CST, de 12h35 à 13h50.
- Objet :** AG ordinaire portant sur l'exercice 2016.
- Convocation :** Faite par mail à tous les adhérents ASC, avec relance la semaine précédente.
- Informations** Le bilan moral détaillé a été mis en ligne sur le site de l'ASC une semaine avant l'AG. La présentation, incluant celle du Bilan financier a été mise en ligne au sortir de l'AG.
- Représentativité :** 145 personnes présentes ou représentées (92 présentes, 53 pouvoirs : quorum atteint). La liste émarginée des adhérents et des pouvoirs est archivée 1 an au bureau du CD

Résumé des points votés

- Bilan moral et Bilan financier : adoptés à l'unanimité.
- Prévisions 2017 : adoptées à l'unanimité moins 2 votes contre et 5 abstentions.
- Désignation des dirigeants : élection du CD à l'unanimité.
- Avantages pour les dirigeants : adoptés à l'unanimité moins 2 abstentions.
- Mandataire pour la banque : adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

2 Déroulement

L'AG s'est déroulée en suivant la présentation archivée sur notre site.

2.1 Quelques rappels utiles

Le président ASC, Didier Pecceu, ouvre l'AG à 12h40 et fait quelques rappels, notamment le besoin de :

- Maintenir les installations propres, en bon état, et rangées, donc que chacun soit vigilant (propreté, fenêtres fermées, poubelles...) et responsabilise, avec bienveillance, tout utilisateur se comportant mal.
- Disposer d'un Responsable Sécurité au sein de chaque section utilisant la zone sud.
- Consulter le site ASC <http://asc-cnes.asso.fr> qui met à disposition les statuts, le RI, les occupations des locaux, et toutes les aides utiles.
- Rappeler que « chaque adhérent reçoit des avantages de l'association ; en retour chacun doit participer au maintien en ordre des locaux, à la bonne ambiance, à l'organisation de certaines activités... »

2.2 Bilan moral

Le président présente le bilan moral 2016. Les principaux points à noter sont les suivants.

- **Adhérents** : au nombre de 3341 (3262 en 2016) ; légère hausse due aux membres du CIE.
- **Activités**
 - Arrêt de la section Micro-Informatique.
 - Création de la section Tir à l'arc.
 - Ajout en fin d'année de 2 disciplines : Aïkido, Tai Chi Chuan.
 - Les activités fonctionnent bien grâce à des bureaux dynamiques et engagés dans l'organisation d'événements particuliers au sein de leur section.
- **Réussites notables**
 - Accords signés avec le CE et le CNES pour faciliter et clarifier nos relations (droits et devoirs).
 - Amélioration du logiciel de gestion des adhérents (ajout de nombreuses fonctions, de l'aide en ligne...).
 - Extension de l'accès à Internet (câble et WiFi) dans les bâtiments de prêt (Médiathèque, Bricolage...).

- Réfection de la salle Yoga (isolation et ajout d'un tatami), sécurisation de la porte du mur d'escalade.
- Les activités : voyage au Danube, Raid en Espagne, Fête ASC (23 sections, 300 adhérents..), etc.

- **Difficultés :**

- Participation insuffisante de la majorité des adhérents.
- Quelques moyens insuffisants :
 - Locaux : Manque de place pour diverses activités (Gym, Danse...).
 - Gestion : Manque de bras pour diverses tâches.

Questions posées en AG : aucune.

Vote du quitus : approbation à l'unanimité des suffrages.

Pour	Abstention	Contre
145	0	0

2.3 Bilan financier

L'expert-comptable, Mr MIREVAL, et le président ASC, présentent le bilan financier à l'aide des transparents en ligne sur le site, et d'un tableau commenté oralement par le cabinet comptable.

Résumé (chiffres arrondis)

Exercice déficitaire de 1 k€.

- Cumul des produits de l'année : 754 K€ (801 l'an passé qui avait bénéficié d'un report 2015).
dont 330 k€ de subvention CE.
- Cumul des charges de l'année : 755 K€, dont 556 par les sections (553 en 2016) ; effet nouvelles activités.

Le résultat ne pose aucun problème, car l'ASC dispose de réserves dues aux travaux non encore effectués.

Le président remercie en particulier les trésoriers des sections, car la qualité de gestion est très bonne (en particulier, le cabinet comptable a reçu toutes les factures à temps, alors que l'an passé ce fût plus laborieux).

Question posée

Qu'est-ce qui fait l'objet d'amortissement ?

Réponse : les gros travaux, les gros achats, mais pas les petits matériels. Un point entre ASC et le cabinet Annexis a permis de préciser la liste entre la limite habituelle à 500 € et nos différentes factures qui englobaient souvent plusieurs biens.

Vote du quitus : le bilan financier est accepté par la majorité des votants.

Pour	Abstention	Contre
145	0	0

2.4 Prévisions 2017

Le président a présenté les prévisions d'activités et les budgets associés.

Concernant les activités :

- sous le signe de la continuité
- création de la section Modélisme (fait en début d'année).
- tenue d'une journée des bénévoles (avortée faute de participants).

Autres points notables :

- une longue liste de travaux.
- poursuite des améliorations informatiques : gestion des adhérents ; gestion des comptes section (analytique) et CD.
- Spotimage et Intespace quittent le CIE.

Budget :

- Produits : 721 k€, dont 318 de subventions CE (pas de demande d'investissement, vu notre reliquat travaux).
- Charges : 819 k€ (incluant 90 k€ de travaux financés par le reliquat budgétaire non résorbé en 2016).

Le président rappelle que l'ASC a besoin de renfort, et cite la page "Recherche Bénévoles" sur le site de l'ASC :

http://asc-cnes.asso.fr/?page_id=7429

Questions formulées par l'assemblée

- 1) Pourquoi limiter en monoactivité l'adhésion des salariés de Spotimage et Intespace ?
>> Effectivement, la question est bonne : ce point sera soumis à débat lors du prochain CD.

- 2) Le président de la section Golf fait remarquer qu'il y a décalage les paiements des licences de golf, basées sur l'année civile, et l'adhésion à l'ASC (basée sur l'année scolaire. Cela doit poser problème à d'autres sections ?
 >> Pour la grande majorité des sections, le rythme des inscriptions et des licences sportives est calé sur l'année scolaire. Ceci explique le choix de l'ASC. Les sections n'étant pas des associations, leur rythme d'adhésion est imposé par celui de l'ASC : il n'y a pas le choix de faire autrement.
- 3) Pourquoi ne parle t-on plus d'accord avec le CREPS ?
 >> Un accord avec le CREPS avait été conclu de manière assez informelle l'an passé à la grande satisfaction de la section Golf. Pour la saison 2016/2017, un accord plus complet avait été proposé par l'ASC, permettant à 3 de nos sections (Golf, Foot, Rugby) d'utiliser les terrains du CREPS, et à ce dernier d'utiliser certaines installations ASC (Mur d'escalade, Basket et Volley) pendant les heures ouvrées où elles ne sont pas utilisées. Mais le CREPS n'a pas donné suite, sans raison.
- 4) Quid de la création d'un second petit gymnase ?
 >> L'étude n'a pas été menée car il y a eu d'autres priorités, et aucun candidat pour la mener. Un projet réaliste est esquissé (ajout d'une seconde pièce dans la continuité du petit gymnase une partie donc en extérieur, l'autre au-dessus des rangements basket) mais il impose des travaux lourds à cause de la présence d'un pilier portant le toit actuel. C'est donc un dossier lourd qui ne pourra être mené que par un binôme motivé et disponible.
- 5) Créneaux du petit gymnase à rediscuter : où en est-on ?
 >> Comme déjà dit, les réaffectations de locaux doivent être étudiées entre janvier et avril, car ensuite il devient beaucoup plus difficile d'envisager des changements, car tous les locaux soumis à des demandes concurrentes sont utilisés par des sections ayant des contrats avec des professeurs payés dont il faut moralement indiquer avant les vacances si l'on prolongera ou non le contrat de prestation. Le président a relancé plusieurs fois 2 activités en tension, mais le CD n'a toujours reçu aucune demande officielle à ce jour. Il paraît difficile, arrivé à mi-juin, de changer des choses notables, mais que les sections demandeuses fassent leur demande.

Vote des prévisions

Pour	Abstention	Contre
138	2	5

Les votes contre sont justifiés par le choix du CD (qui sera ré-examiné) de n'offrir que des inscriptions en mono-activité aux anciens membres issus de Spotimage et Intespace.

2.5 Élection du nouveau Comité Directeur

Sophie Petit anima cette phase de l'AG en rappelant le rôle du CD, l'importance de disposer de bénévoles au sein et autour du CD afin d'assurer la bonne marche de l'ASC.

Conformément aux statuts ASC, le CD constitue l'équipe dirigeante, et il doit être composé d'au moins 12 personnes.

Qui est candidat ?

L'équipe sortante, composée de 12 personnes se représente, sauf Didier Pecceu (qui laisse passer le relais après 10 ans de CD et 5 ans de présidence), Ginette Cheze (dont le changement de fonction professionnelle ne lui laisse plus le temps de gérer correctement les comptes), et Didier Blache (qui souhaite dégager du temps pour d'autres activités).

Trois candidats se sont proposés avant l'AG et ont été légitimés par le CD : Corinne Salcédo (CNES), Etienne Montagnon (CNES), Muriel Casaroli (CS SI).

En cours d'AG, Eric Colombe (TELESPAZIO FRANCE) propose aussi sa candidature.

Modalités de vote

Aucun participant ne demandant une élection par candidat, ni une élection à bulletin secret, le vote se fait par liste et à mains levées, conformément aux dispositions statutaires nominales.

Liste proposée (13 personnes) :

CASAROLI Muriel
 CHICOT Pascal
 COLOMBE Eric
 DUCRET Pierre
 HERVÉ Sébastien
 HUENS Thomas

JULIEN Eric
LAZARE Bruno
LORFEVRE Eric
MONTAGNON Etienne
PETIT-POUPART Sophie
SALCEDO Corinne
SELLÉ Arnaud

Vote – Les personnes proposées sont élue à l'unanimité.

Pour	Abstention	Contre
145	0	0

La répartition des fonctions sera faite lors de la prochaine réunion du nouveau CD aura lieu le :
jeudi 15/06/2017 à 12h30, en salle Ferrie 232.

2.6 Question diverses

Le CD souhaite voir accordé 2 droits aux membres du CD, l'un pour les remercier modestement de leur engagement, l'autre pour faciliter le travail du président en lien avec la banque.

L'AG étant seule souveraine pour accorder des droits au CD, il est proposé 2 votes distincts, et de mettre à jour le Règlement Intérieur en conséquence.

1/ Avantages aux membres du CD

Proposition : "Les membres du CD sont automatiquement adhérents s'ils le souhaitent, à titre gratuit, à la médiathèque. Les autres règles restent applicables (*eg devoir d'inscription, amendes en cas de retard...*)".

Débat : l'assemblée propose d'ajouter aussi la "gratuité d'adhésion à l'ASC pour les membres extérieurs".

Effectivement, faire payer des gens qui viennent nous aider, n'était pas une bonne disposition : cet avantage est donc ajouté à la proposition soumise au vote.

Vote : texte adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

2/ Relation avec la banque


Contexte : l'ASC a 49 comptes bancaires professionnels. Le président est le responsable officiel vis-à-vis de la banque, ce qui lui prend au moins l'équivalent de 3 semaines de travail par an pour exécuter des tâches de gestion qui pourraient être déléguées à l'un des trésoriers ASC ou un tiers de confiance en support.

Proposition : "Le président de l'ASC peut désigner à la banque un délégué de son choix pour la gestion courante des comptes bancaires de l'ASC. Le président et le délégué ont pleine responsabilité civile et pénale.

Le délégué peut fermer /ouvrir / renommer un compte, autoriser ou supprimer un trésorier, et effectuer toute autre tâche précisée dans la note de délégation transmise à la banque.

Vote : texte adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Aucune question n'ayant été posée en séance ni transmise au CD avant l'AG, le président lève la séance à 13h45.

Le secrétaire de séance (membre du CD)	Le président de séance (et président sortant)
Thomas HUENS 	Didier PECCEU 